

Arrêté portant autorisation de l'épreuve sportive dénommée « TRANS AUBRAC » Le samedi 20 avril 2024

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,

VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière

VU la demande présentée par l'Association ACTION 12 sise à Sévérac l'Eglise – avenue de la Plaine, représentée par Monsieur VALAYE Etienne, organisatrice de l'épreuve sportive dénommée « TRANS AUBRAC » qui aura lieu le samedi 20 avril 2024.

ARRÊTE

Article 1: Lors de la manifestation sportive dénommée « TRANS AUBRAC » organisée par L'association « Action 12 » représentée par Monsieur VALAYE Etienne, le samedi 20 avril 2024, la circulation des véhicules dans la rue de la Rivière se fera en sens unique du Pont Vieux vers le Pont Neuf entre le 20 avril 2024 à partir de 13 heures et le 21 avril 2024 jusqu'à 03 heures. Sur ces mêmes horaires, la circulation des véhicules dans la rue d'Auronne et rue Rogéry se fera également en sens unique du Pont Neuf au Pont Vieux.

Article 2: La présente autorisation est délivrée sous réserve que le service d'ordre nécessaire au déroulement normal de l'épreuve soit effectivement mis en place au moment du départ de la manifestation

Article 3: Avant le signal de départ, l'organisateur rappellera aux participants qu'ils doivent sous leur responsabilité, respecter la réglementation des courses pédestres sur route et notamment courir sur la partie droite de la chaussée, éviter tous les risques d'accident et observer rigoureusement l'arrêté réglementant la circulation sur la commune traversée.

<u>Article 4</u>: Le Garde-Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac et sera notifiée à l'association « Action 12 » - Espace Sport Nature — Avenue de la Plaine — 12310 Séverac l'Eglise.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le 09 avril 2024

Marc BORIES
Maire

